

## Consultation publique

Projet de règlement P-04-047-176



# Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal Complexe Bourbon

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 19 décembre 2016, le projet de règlement P 04 047-176 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

### **OBJET DE LA CONSULTATION**

#### **Modifications au Plan d'urbanisme**

Le projet de règlement P-04-047-176 prévoit des modifications à la carte des hauteurs concernant l'arrondissement de Ville-Marie, par l'ajout d'un secteur de hauteur de 35 m pour l'îlot sur lequel est situé le Complexe Bourbon.

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

### **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet, sont invités à le

faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca).

### **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Judi 9 février 2017

Centre Saint-Pierre

1212, rue Panet, Salle 1205

Métro Beaudry

19 h

La partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur le projet débutera le mardi 7 mars 2017 à 19 h, au 1212, rue Panet, salle 200 – Métro Beaudry.

La date limite pour inscrire un dépôt de mémoire est le 2 mars 2017.

Renseignements :

Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 25 janvier 2017

Le greffier de la Ville de Montréal  
M<sup>e</sup> Yves Saindon